

Mémoire prébudgétaire

Faire face aux enjeux d'un Québec qui vieillit : **un défi générationnel**

Février
2026



Mémoire soumis dans le
cadre des consultations
prébudgétaires 2026-2027
du gouvernement
du Québec

Le système actuel protège-t-il vraiment les personnes aînées ou contribue-t-il à les laisser en situation de vulnérabilité ?

Au moment où le Québec fait face à un vieillissement accéléré de sa population, notre société peine encore à regarder en face les enjeux auxquels les aînés sont confrontés.

Ces enjeux se manifestent dans le quotidien même des personnes aînées. La réalité est brutale : appauvrissement, isolement, perte d'autonomie, itinérance, perte de logement. Autant de situations auxquelles un nombre grandissant d'aînés doivent faire face.

Cette réalité est d'autant plus alarmante que dans les 45 prochaines années, ce seront les personnes de plus de 65 ans qui connaîtront la croissance la plus marquée de notre démographie. En 2031, les aînés représenteront près d'un quart de la population. Selon l'Institut de la statistique du Québec, le nombre de personnes de 65 ans et plus devrait être près de 29,5 % plus élevé qu'en 2021. L'espérance de vie s'est aussi améliorée : à 65 ans, un Québécois peut espérer vivre encore 20,9 années en moyenne, un chiffre qui pourrait atteindre 22 ou 23 ans d'ici la prochaine décennie¹.

Si cette avancée brosse un portrait encourageant, elle en suggère un plus préoccupant quant à la qualité de vie.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le rapport de dépendance démographique, qui compare les jeunes de moins de 20 ans et les aînés aux personnes en âge de travailler (20-64 ans), pourrait s'élever à 0,8 ou plus en 2030². Autrement dit, pour chaque personne en âge de travailler, il y aura presque une personne à soutenir. Cette dynamique souligne l'urgence d'investir dans des solutions pérennes, alors qu'une pression accrue s'imposera sur le filet social québécois dans un contexte budgétaire déjà difficile.

¹ Institut de la Statistique du Québec (ISQ). (2025). *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2071*. (en ligne) [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/perspectives-demographiques-quebec-et-regions-2021-2071-edition-2024.pdf>].

² Ibid.

De nombreux défis s'imposent, et la crise du logement se présente comme la problématique centrale. Avec des augmentations de loyer qui surpassent de loin l'indice des prix à la consommation, de nombreux aînés peinent à se loger adéquatement. En 2025, la hausse des loyers suggérés a atteint des sommets records. Plus que jamais, les aînés sont frappés par la crise de l'itinérance qui sévit au Québec, faute de logements disponibles et abordables. Sans oublier les fermetures de plus en plus fréquentes de petites résidences privées pour aînés, qui ne font qu'aggraver la situation. Des investissements massifs dans le logement social et à prix réellement abordable sont nécessaires.

La situation financière des aînés demeure un enjeu névralgique. En 2026, les revenus de pension publics fédéraux combinés permettent à un aîné de recevoir un maximum de 1925,28 \$ par mois, soit environ 23 103,36 \$ par année. Ce montant est nettement inférieur au seuil de revenu disponible viable établi par l'IRIS pour une personne seule, qui se situe entre 31 696 \$ et 42 884 \$, selon la ville de résidence³. Le vieillissement de la population, combiné aux inégalités financières entre les générations, et au sein même des personnes aînées, exacerbe ces disparités et exige la mise en place rapide de mesures ciblées pour les plus vulnérables.

Les services de soutien à domicile doivent devenir une priorité absolue. Le système de santé, déjà fortement sous pression, doit être repensé afin de répondre aux besoins croissants d'une population qui vieillit rapidement. À titre d'exemple, en date du 13 décembre 2025, 13 327 personnes étaient en attente d'un premier service de soutien à domicile⁴, un service qui vise spécifiquement les personnes aînées et les personnes en perte d'autonomie. La clé réside dans un financement plus large et mieux réparti, permettant de doubler les investissements en soutien à domicile afin d'atteindre un équilibre avec les dépenses consacrées aux soins de longue durée.

En réponse à ces enjeux, le gouvernement du Québec a publié en 2024 son plan d'action 2024-2029 *La fierté de vieillir*. Bien que ce plan prévoie un budget de 23,4 milliards de dollars sur cinq ans, les solutions proposées demeurent insuffisantes : elles reposent principalement sur des actions de sensibilisation et tiennent peu compte des aînés les plus vulnérables, notamment ceux qui vivent seuls, qui dépendent uniquement des pensions publiques et qui résident en région éloignée, où l'accès aux services est limité, en particulier en matière de transport collectif.

Combien de temps encore allons-nous accepter l'inacceptable ? Le Québec ne peut plus détourner le regard. Les défis sont importants, mais les solutions existent. Ce mémoire propose des actions concrètes pour bâtir un Québec qui respecte pleinement les droits de ses personnes aînées et qui garantit à chacune d'entre elles le droit de vivre dans la dignité, conformément aux engagements du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

3 Eve-Lyne Couturier. (2025). Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). [<https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2024/>. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/>].

4 Santé Québec. (2026). Tableau de Bord – Performance du réseau de la santé et des services sociaux. [<https://sante.quebec/documents-et-autres-ressources/coup-d-oeil/>].



Mission

L'AQDR a pour mission la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes aînées à la retraite ou à la préretraite. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie.

Vision

L'AQDR, en collaboration avec ses sections, vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes aînées à la retraite ou à la préretraite et fait figure de force incontournable pour améliorer la place qui leur est due avec respect et dignité, notamment chez les plus vulnérables.

Valeurs

Respect

Reconnaitre le potentiel des personnes aînées retraitées et préretraitées à exercer un rôle social, culturel et économique et leurs apports à la société.

Dignité

Protéger toutes personnes aînées retraitées et préretraitées contre les actes et comportements dégradants ou inhumains et contre toute forme d'exploitation.

Justice sociale

Défendre le droit à un revenu décent pour les personnes aînées retraitées et préretraitées, l'accès aux soins et au soutien nécessaires qui permettent une pleine participation citoyenne.

Équité

Permettre à chaque personne aînée retraitée et préretraitée de recevoir un traitement juste, et sans discrimination, en fonction de ses besoins. Démontrer de l'empathie et offrir du soutien approprié aux personnes vieillissantes pour une meilleure qualité de vie.



«Forte de ses nombreux membres et de ses sections locales répartis à travers le Québec, l'AQDR défend les droits des aînés et agit pour améliorer leur qualité de vie.»

Table des matières

Le logement des personnes aînées, une situation urgente, mais négligée	8
Le portrait des conditions de logement des personnes aînées	8
Des actions prioritaires pour remédier à la situation	9
Une approche qui encourage la cohabitation intergénérationnelle	9
Recommandations	11
La dignité des personnes aînées passe par un revenu décent	12
Le portrait financier des personnes aînées	12
Un appui financier renforcé aux aînés les plus vulnérables	13
Recommandations	15
Un véritable virage dans les soins à domicile	16
Le portrait des soins et services aux personnes aînées	16
Des mesures ciblées pour un soutien à domicile efficace	17
Des solutions pour éliminer les listes d'attente et la dépendance au privé	18
Recommandations	19
Une meilleure mobilité pour les personnes aînées afin d'éviter l'isolement et d'améliorer l'autonomie	20
Le portrait des besoins de mobilité des personnes aînées	20
Favoriser l'autonomie des personnes aînées en matière de mobilité	21
Recommandations	21
Conclusion	22



Le logement des personnes aînées, une situation urgente, mais négligée

La crise du logement au Québec touche toute la population, mais elle frappe particulièrement les aînés. Dans un contexte où le vieillissement démographique s'accélère, la province fait face à un manque criant de logements adaptés : une réalité qu'elle ne peut plus ignorer.

Le portrait des conditions de logement des personnes aînées

La situation est désormais critique. À l'aube de la prochaine décennie, les besoins en logements adaptés pour les aînés auront considérablement augmenté, alors même que l'offre stagne, et même recule. Les fermetures de résidences privées pour aînés (RPA) se multiplient, réduisant encore les options pour cette population vulnérable. Selon une enquête de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), 840 locataires ont perdu leur place en résidence à la suite de la fermeture de leur établissement en 2025⁵.

Selon un bilan de l'Observatoire québécois des inégalités, basé sur l'Enquête canadienne sur le logement de 2021, il est estimé à 20 678 le nombre de ménages comptant au moins une personne de 65 ans et plus inscrits sur une liste d'attente pour un logement subventionné, une donnée qui met en lumière l'ampleur des besoins, tant en quantité qu'en abordabilité⁶.

En effet, non seulement les logements manquent, mais lorsque des unités sont disponibles, leurs prix sont souvent prohibitifs. En 2025, la hausse des loyers suggérés a atteint des sommets historiques, soit 5,9 %. Entre octobre 2024 et octobre 2025, le loyer moyen des appartements situés dans les centres urbains de 10 000 habitants et plus est passé de 1119 \$ à 1232 \$, soit une augmentation de 10,1 %⁷. Résultat : 16 % des aînés en ménage privé vivent dans un logement non abordable⁸.

⁵ Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP). (2026). <https://www.aqrp.ca/documentation/communiques-de-presse/2026/01/fermetures-de-rpa-2025>

⁶ Geoffroy Boucher. (2025). *Bilan du 1^{er} juillet 2025 : des centaines de personnes aînées sans logement*. Observatoire québécois des inégalités. [<https://observatoiredesinegalites.com/bilan-du-1er-juillet-2025-des-centaines-de-personnes-ainees-sans-logement/>].

⁷ La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2025). Rapport sur le marché locatif 2025. [<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif>].

⁸ Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2023). *Portrait des personnes aînées au Québec*. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-personnes-ainees-quebec.pdf>].

Pour certains, la prochaine étape est la rue. Lors d'une nuit de dénombrement en 2022, environ 6,5 % des personnes en situation d'itinérance étaient âgées de 65 ans et plus⁹. Ces chiffres, bien que troublants, ne révèlent qu'une partie de la réalité. Ils passent sous silence l'itinérance cachée, soit les personnes aînées qui, sans domicile fixe, vivent temporairement chez des proches ou se retrouvent dans des hébergements de courte durée, sans aucune garantie de stabilité à long terme.

Plus que jamais, les aînés doivent composer non seulement avec la flambée des loyers, mais aussi avec une menace grandissante d'itinérance. Le risque de se retrouver à la rue, autrefois inimaginable, devient une possibilité bien réelle pour un nombre croissant d'entre eux.

Des actions prioritaires pour remédier à la situation

La situation dans laquelle se retrouvent les personnes aînées exige la création immédiate d'unités de logement adaptées, avec une priorité accordée au logement social et communautaire. Les projets immobiliers doivent inclure un minimum obligatoire de logements spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des aînés. Quoique le gouvernement prévoie la création de 4000 nouveaux logements abordables pour aînés, ce chiffre doit nécessairement être revu à la hausse compte tenu des besoins significatifs.

Une simplification et une coordination accrue entre les paliers gouvernementaux sont également nécessaires pour réduire les délais et augmenter la capacité de réponse. Le gouvernement du Québec peut dès maintenant s'engager à bonifier l'Allocation-logement pour les aînés en situation précaire, tout en prévoyant une indexation ajustable pour les années suivantes, en fonction de l'évolution des loyers.

Une approche qui encourage la cohabitation intergénérationnelle

Au-delà de la création d'unités pour les personnes aînées, il importe de considérer l'intégration d'unités pour familles et jeunes adultes au sein des résidences. Une telle approche permettrait de créer de véritables espaces intergénérationnels, brisant l'isolement et favorisant le partage des ressources. Ces environnements vivants et axés sur l'entraide offrent une qualité de vie accrue, où chaque génération joue un rôle complémentaire.

⁹ Geoffroy Boucher. (2025). *Bilan du 1^{er} juillet 2025 : des centaines de personnes aînées sans logement*. Observatoire québécois des inégalités. [<https://observatoiredesinegalites.com/bilan-du-1er-juillet-2025-des-centaines-de-personnes-ainees-sans-logement/>].



Recommandations

COURT TERME	LONG TERME
<p>1 Doubler le montant actuel de l'Allocation-logement pour les aînés vulnérables afin de répondre immédiatement à la flambée des loyers, qui dépasse largement l'inflation. Cette mesure viserait à alléger la pression sur les personnes de 65 ans et plus ayant eu des revenus inférieurs à 25 000 \$ en 2025.</p>	<p>1 Déployer un plan d'urgence pour la construction d'unités sociales et communautaires hors marché, offertes à prix modiques et plafonnés à 30 % des revenus disponibles, et prévoyant un pourcentage obligatoire d'unités réservées aux aînés dans chaque nouveau projet.</p>
	<p>2 Intégrer des espaces intergénérationnels dans les projets immobiliers pour renforcer les liens sociaux et optimiser l'utilisation des infrastructures.</p>
	<p>3 Établir un système adaptatif qui calcule l'Allocation-logement en fonction de la part du revenu consacrée au logement, ciblant spécifiquement les aînés les plus affectés par la hausse des loyers.</p>
	<p>4 Relancer le programme d'aide à la modernisation des installations pour certaines résidences privées pour aînés, qui a pris fin au 31 mars 2025, afin d'aider les RPA à risque de fermeture à acquitter les coûts des rénovations nécessaires au maintien de leur police d'assurance et de leur certification.</p>

La dignité des personnes aînées passe par un revenu décent

Les revenus dont disposent les aînés ne leur permettent plus de subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux. Pourtant, cette réalité reste largement absente des priorités gouvernementales.

Un revenu insuffisant compromet l'accès à un logement adéquat, fragilise l'alimentation, limite l'accès aux soins de santé et réduit l'autonomie. Le droit à un revenu décent constitue la pierre angulaire du bien-être des personnes aînées, et il est temps d'agir pour préserver leur dignité. Mais pour agir, encore faut-il reconnaître le problème. Or, la précarité financière des aînés demeure un angle mort des politiques publiques québécoises.

Le portrait financier des personnes aînées

Le revenu des personnes aînées au Québec stagne. Les programmes fédéraux, comme la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), ainsi que le Régime de rentes du Québec, n'augmentent que très peu d'une année à l'autre, puisque leur indexation est liée à l'indice des prix à la consommation (IPC) global.

En 2026, ces prestations ne seront majorées que de 2 %. Cette hausse est nettement insuffisante pour suivre l'évolution réelle du coût de la vie : en 2025, les prix des aliments ont grimpé de 3,2 % et ceux du logement de 3,0 %¹⁰. Pour les aînés dont le budget est largement consacré à ces dépenses essentielles, cet écart se traduit par une perte de pouvoir d'achat bien tangible. Cette érosion silencieuse se produit sans attirer l'attention qu'elle mérite. Les budgets passent, les indexations insuffisantes s'accumulent et la situation des aînés continue de se détériorer. De plus, l'inflation érode à la fois la valeur des prestations publiques et celle des épargnes personnelles accumulées au fil des ans.

¹⁰ Karine Leclerc. (2024). Le taux de pauvreté et la situation de faible revenu des personnes âgées au Canada : une analyse intersectorielle. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0002/452000022024002-fra.htm>

Cette pression financière touche l'ensemble des aînés, mais elle pèse encore plus lourdement sur ceux qui n'ont aucun coussin de sécurité. Près d'un tiers des aînés du Québec n'ont accès à aucune pension d'employeur¹¹. Ils dépendent entièrement des revenus publics, qui ne suffisent plus à couvrir leurs besoins essentiels. Conséquence : 13 % des aînés vivent sous le seuil de pauvreté selon la mesure de faible revenu (MFR)¹². Pour plusieurs, cela signifie sacrifier des besoins fondamentaux simplement pour joindre les deux bouts.

Un appui financier renforcé aux aînés les plus vulnérables

Le silence autour de la précarité financière des aînés n'est plus acceptable : des mesures ciblées sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie de tous les aînés, mais aussi pour combler l'écart entre les retraités bénéficiant d'un régime de pension privé et ceux qui dépendent uniquement des modestes pensions publiques. Sans ces interventions, la tendance risque de se poursuivre : certains aînés s'appauvriront davantage, tandis que d'autres tomberont à leur tour sous le seuil de pauvreté.

Si le gouvernement du Québec a fait un pas dans la bonne direction en bonifiant le crédit d'impôt pour soutien aux aînés en 2022, il reste encore beaucoup à faire. En effet, le plan gouvernemental 2024-2029 *La fierté de vieillir* prévoit peu de solutions financières pour aider les aînés les plus vulnérables. Le gouvernement ne peut pas miser uniquement sur le maintien en emploi et l'éducation financière : certaines personnes aînées sont dans une situation précaire dès maintenant, et d'autres ne sont tout simplement pas en mesure de continuer à travailler.

Pour répondre aux besoins urgents des aînés vulnérables, des mesures ciblées et concrètes doivent être mises en place.

11 Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2025). <https://statistique.quebec.ca/vitrine/vieillissement/themes/conditions-vie-materielles/sources-revenu>

12 Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2023). *Portrait des personnes aînées au Québec*. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-personnes-ainees-quebec.pdf>].



Recommandations

COURT TERME	LONG TERME
<p>1 Augmenter immédiatement le Crédit de solidarité pour les aînés bénéficiaires du SRG, régressif au revenu et pour les quatre trimestres de l'année financière 2026-2027.</p>	<p>1 Mettre en place un régime complémentaire de retraite obligatoire pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Québec, destiné à renforcer la sécurité financière de ceux qui ne bénéficient d'aucun fonds de pension d'employeur.</p>
<p>2 Renforcer l'équité des crédits d'impôt pour soutien aux aînés, notamment le crédit de maintien à domicile et le crédit en raison de l'âge, en adoptant des taux variables régressifs selon le revenu, de manière à offrir un soutien accru aux personnes à plus faibles revenus.</p>	<p>2 Harmoniser les politiques publiques avec l'échéance de la retraite en rendant accessible le Crédit d'impôt pour soutien aux personnes aînées dès l'âge de 65 ans.</p>
<p>3 Éliminer les frais liés à la prime annuelle du régime public d'assurance maladie pour les personnes de 65 ans et plus dont les revenus sont inférieurs au seuil du revenu viable établi par l'IRIS en 2025.</p>	<p>3 Adopter l'indicateur du revenu viable, tel qu'établi par l'IRIS, comme référence pour l'élaboration des politiques publiques sur les revenus de retraite, et non le simple panier de consommation.</p>
<p>4 Mettre en place une indexation automatique et trimestrielle du RRQ afin d'ajuster les prestations à l'évolution réelle du coût de la vie, plutôt que sur une base annuelle.</p>	



Un véritable virage dans les soins à domicile

Alors que les besoins des personnes aînées continuent d'augmenter en santé, les ressources ne suivent pas le rythme.

Bien que la santé demeure une priorité pour l'État québécois, l'année 2025 a été marquée par une croissance des dépenses limitée à seulement 3 %. Une telle augmentation reste insuffisante dans un contexte où le vieillissement rapide de la population exerce une pression grandissante sur le réseau.

Les aînés, principaux utilisateurs des services de santé, seront les premiers à en ressentir les effets. Une fois de plus, leurs enjeux et leurs réalités ne sont pas pleinement pris en compte dans les décisions budgétaires. Il est temps d'investir massivement dans le soutien à domicile afin de désengorger le système de santé et d'assurer aux aînés une qualité de vie digne, dans leur domicile.

Le portrait des soins et services aux personnes aînées

Les crédits inscrits dans le programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) de 2025-2026 se répartissent ainsi : environ 29,8 % pour les soins à domicile et 70,2 % pour l'hébergement¹³, une répartition sensiblement similaire à celle de l'année précédente.

Ce déséquilibre au détriment du soutien à domicile devrait pourtant capter une plus grande attention du gouvernement. En effet, un consensus clair se dégage : un virage rapide et majeur vers les soins à domicile est indispensable pour répondre adéquatement aux besoins croissants liés au vieillissement accéléré de la population¹⁴.

13 Secrétariat du Conseil du trésor. (2025). Budget de dépenses 2025-2026 — Crédits et dépenses des portefeuilles, p. 424. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2025-2026/3_Credits_depenses_portefeuilles.pdf].

14 Nicholas-James Clavet et coll. (2023). *Horizon 2040 : Projection des impacts du soutien à l'autonomie au Québec*, Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques de HEC Montréal. (en ligne) [<https://cjp.hec.ca/wp-content/uploads/2023/11/rapport-principal-CSBE.pdf>].

Selon l'IRIS, en 2023, seulement 10 % des besoins en soutien à domicile au Québec ont été comblés par le système public. Les personnes en perte d'autonomie sont ainsi contraintes de se tourner vers les services privés, souvent peu accessibles et aux coûts faramineux¹⁵. Le fardeau financier qui en découle est considérable : en 2021, les ménages québécois ont dépensé en moyenne 840 \$ pour des soins de longue durée, totalisant 3,2 milliards de dollars en dépenses privées, un indicateur clair du sous-financement public. À l'heure actuelle, seulement 12,5 % des heures de services d'aide à domicile de longue durée sont fournies directement par le personnel des établissements publics, contre 51 % par des fournisseurs privés. Ce modèle favorise la fragmentation des services et nuit à leur qualité et leur accessibilité.

Le *statu quo* dans les soins à domicile est insoutenable : d'ici 2040, 223 400 personnes supplémentaires auront besoin de soutien à l'autonomie, nécessitant 236,2 millions d'heures additionnelles de soins par an. Cela exigera le recrutement de 13 700 infirmières et de 45 600 préposés aux bénéficiaires pour maintenir les services actuels, déjà jugés insuffisants¹⁶. L'étude de l'IRIS estime qu'un financement annuel additionnel de 7 à 11 milliards de dollars est nécessaire pour établir un système public capable de répondre adéquatement aux besoins¹⁷.

Force est de constater que le Québec accuse un retard. La province consacre actuellement 1,3 % de son PIB aux soins de longue durée à domicile pour aînés, un niveau bien en dessous de la moyenne de 1,7 % des pays de l'OCDE¹⁸. Un virage vers un soutien à domicile mieux financé est essentiel non seulement pour améliorer l'accès et la qualité des services, mais aussi pour réduire les inégalités socioéconomiques engendrées par la dépendance au privé.

Des mesures ciblées pour un soutien à domicile efficace

Les présentes données démontrent l'urgence de réorienter les investissements vers le soutien et les soins à domicile. Le vieillissement rapide de la population est une réalité tangible ; le contexte budgétaire, lui, reste une question de priorités. Ignorer ces besoins sous prétexte de rigueur budgétaire reviendrait à reporter des coûts plus élevés à long terme, tout en négligeant le bien-être de centaines de milliers de Québécois à court terme.

15 Anne Plourde & Louise Boivin. (2024). *Réussir le virage vers le soutien à domicile au Québec*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) [<https://iris-recherche.qc.ca/publications/virage-soutien-a-domicile/>].

16 Nicholas-James Clavet et coll. (2023). *Horizon 2040 : Projection des impacts du soutien à l'autonomie au Québec*, Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques de HEC Montréal. (en ligne) [<https://cjp.hec.ca/wp-content/uploads/2023/11/rapport-principal-CSBE.pdf>].

17 Anne Plourde & Louise Boivin. (2024). *Réussir le virage vers le soutien à domicile au Québec*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) [<https://iris-recherche.qc.ca/publications/virage-soutien-a-domicile/>].

18 Alain Dubuc. (2021). *Soins à domicile : Le statu quo ne sera plus possible*. Institut du Québec (en ligne) [<https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/08/202108-IDQ-Soins-a-domicile.pdf>].

Si le gouvernement du Québec s'engage dans la bonne direction avec sa nouvelle Politique nationale de soutien à domicile, qui annonce des investissements totalisant 107,2 M\$, notamment en reconnaissant le travail des proches aidants par une rémunération, les sommes annoncées sont loin d'être suffisantes pour répondre aux besoins criants des aînés actuels et futurs et les procédures pour avoir accès à ces sommes sont toujours trop complexes. Le modèle scandinave démontre qu'il est possible de combiner responsabilité budgétaire et soutien à une population vieillissante grâce à des mesures ciblées et anticipées. Sans investissements publics plus significatifs, considérant qu'un financement annuel additionnel de 7 à 11 milliards est nécessaire, espérer bonifier les services est irréaliste et risquerait de compromettre davantage l'équilibre du système de santé.

De plus, l'AQDR accueille positivement la proposition de cette nouvelle Politique nationale de réaffirmer le rôle des CLSC comme porte d'entrée et pivot pour le soutien à domicile des personnes aînées et diminuer la pression sur les urgences de nos hôpitaux. Encore faut-il que les investissements suivent pour assurer la mise en place de mécanismes de gouvernance efficaces entre tous les partenaires impliqués.

Des solutions pour éliminer les listes d'attente et la dépendance au privé

Une autre priorité de l'AQDR est d'assurer que le réseau de la santé puisse réellement rattraper les retards accumulés, notamment en matière d'interventions chirurgicales. Au 13 décembre 2025, environ 139 000 patients étaient toujours en attente d'une chirurgie, dont un peu moins de 5 000 depuis plus d'un an¹⁹. L'AQDR reconnaît les progrès réalisés, mais rappelle que toutes les mesures doivent être déployées pour résorber ces listes d'attente, sans que les contraintes budgétaires ne freinent les solutions nécessaires.

Le système public s'appuie actuellement sur le secteur privé pour diminuer ses listes d'attente. Or, ce recours agit comme un simple pansement sur une blessure qui continue de s'aggraver. Tant que le réseau public ne sera pas renforcé en profondeur, le problème reviendra sans cesse.

Un financement d'urgence s'impose pour permettre au réseau public de répondre adéquatement à la demande et pour protéger la qualité de vie des aînés. Il importe de rappeler que les personnes aînées possèdent des droits en matière d'accès à des soins leur permettant d'atteindre le meilleur état de santé possible, tels que reconnus dans le PIDESC.

¹⁹ Ministère de la santé et des services sociaux. (2025). Chirurgies — Portrait des délais d'attente. [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/chirurgies-portrait-de-la-liste-d-attente/resource/7c83f4be-bc3a-4756-86db-115e8ead93f1>].

Recommandations

COURT TERME	LONG TERME
<p>1 Injecter des fonds pour diminuer les listes d'attente en soins à domicile et pour les chirurgies prioritaires, de manière à répondre rapidement aux besoins pressants des personnes âgées.</p>	<p>1 Revoir le budget dédié au soutien à domicile pour qu'il atteigne 50 % des dépenses totales dans le secteur de soutien à l'autonomie des personnes âgées, réduisant ainsi la pression sur les CHSLD et autres structures coûteuses.</p>
<p>2 Financer un programme transitoire pour réduire la dépendance au secteur privé et renforcer l'intégration des services communautaires et d'économie sociale au réseau public.</p>	<p>2 Augmenter progressivement dès maintenant les investissements publics en soins à domicile pour atteindre un financement annuel additionnel de 7 à 11 milliards au cours des prochaines années.</p>
<p>3 Appuyer l'établissement des CLSC comme porte d'entrée officielle au soutien à domicile pour les personnes âgées, notamment par le recrutement de personnel dédié à la dispensation des soins à domicile.</p>	<p>3 Mettre en place un mécanisme de financement ciblé afin de corriger les inégalités territoriales dans les soins à domicile, notamment les services de gériatrie sociale, en soutenant prioritairement les régions sous-desservies.</p>



Une meilleure mobilité pour les personnes aînées afin d'éviter l'isolement et d'améliorer l'autonomie

Les solutions de transport inclusives doivent être développées pour répondre aux besoins grandissants des personnes aînées.

L'autonomie des aînés, tant pour l'accès aux services que pour leur inclusion sociale, dépend fortement de la qualité des services de mobilité. Bien que certaines initiatives existent, les femmes aînées ainsi que les personnes vivant en milieu rural demeurent particulièrement touchées par le manque d'infrastructures et de services adaptés. Ce déficit limite leurs possibilités de se déplacer, d'accéder aux soins et de participer pleinement à la vie sociale. Pourtant, cet enjeu reste trop souvent absent des priorités gouvernementales.

Le portrait des besoins de mobilité des personnes aînées

Au Québec, la mobilité des aînés présente des défis majeurs. Près de 25 % des personnes de 65 ans et plus dépendent régulièrement d'autrui pour leurs déplacements. Chez les femmes de 85 ans et plus, les problèmes de transport sont la deuxième cause limitant leur participation sociale, après les enjeux de santé²⁰. Par ailleurs, abandonner la conduite automobile au profit de modes de transport alternatifs s'avère souvent complexe, ce qui peut réduire leur autonomie et accroître leur isolement.

L'accès au transport en commun pose également problème. Au Québec, c'est un aîné sur cinq qui réside à plus de 500 mètres d'un arrêt de transport en commun, une distance importante à parcourir pour une population vieillissante. Cette proportion est encore plus élevée dans certaines régions, comme Drummondville, où elle atteint 36,3 %²¹.

²⁰ Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). (2023). *Exploration de mesures pour favoriser la mobilité des personnes aînées*. (en ligne) [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2023-07/3344-exploration-mesures-favoriser-mobilite-personnes-ainees_0.pdf].

²¹ Statistique Canada. (2025). Tableau 23-10-0313-01 Accès au transport en commun selon la distance et la capacité d'accueil du transport en commun, la géographie, le genre et certaines caractéristiques démographiques et socioéconomiques [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310031301>].

Ces défis sont d'autant plus lourds pour les aînés vulnérables, particulièrement ceux vivant sous le seuil de la pauvreté ou en milieu rural. Dans plusieurs régions, le transport collectif est inadéquat, parfois même totalement absent. Ces aînés n'ont alors d'autre choix que de se tourner vers des options privées, comme les taxis ou le covoiturage, des solutions coûteuses et souvent peu pratique. Ces dépenses amputent une part importante d'un budget déjà très limité, ce qui peut les amener à réduire leurs déplacements, à s'éloigner de la vie communautaire et, dans certains cas, à renoncer à des services essentiels.

À ces obstacles s'ajoute la fracture numérique. De plus en plus de services, y compris les transports, exigent l'utilisation d'outils numériques pour être réservés ou organisés. Pour les aînés peu à l'aise avec ces technologies, cela se traduit par un isolement supplémentaire et une dépendance accrue envers leur entourage.

Favoriser l'autonomie des personnes aînées en matière de mobilité

Il est essentiel de prendre en compte les défis de mobilité que vivent les aînés au quotidien et d'investir dans l'accessibilité aux transports en commun et au transport adapté.

Sans alternatives pour se déplacer, plusieurs aînés se retrouvent confinés chez eux, moins présents dans la société, et donc moins visibles. Or, il est difficile de résoudre un problème que personne ne voit. Il est temps de reconnaître ces réalités et d'agir pour que ces aînés ne soient plus laissés de côté.



Recommandations

COURT TERME	LONG TERME
<p>1 Mettre en place des navettes adaptées et abordables ou du transport à la demande dans les zones mal desservies avec des trajets coconstruits avec les aînés pour desservir les lieux d'intérêt (épiceries, cliniques, centres communautaires, loisirs et culture).</p>	<p>1 Développer un réseau inclusif et accessible partout sur le territoire, intégrant la gratuité pour les 65 ans et plus, inspiré du modèle britannique du Freedom Pass et du programme Gratuité 65+ de la STM.</p>

CONCLUSION

Un Québec attentif aux besoins des personnes aînées

Le vieillissement rapide de la population n'est pas un problème à résoudre, mais une réalité sociale qui exige que le Québec repense son approche envers ses aînés. Cette responsabilité collective est nécessaire pour respecter le droit de chacun à pouvoir vieillir dans la dignité. Plus la réalité des personnes aînées est reconnue, mieux nous serons en mesure d'agir et de bâtir un avenir plus juste et solidaire.

Les défis sont nombreux, surtout pour les aînés les plus vulnérables : assurer un logement adéquat, garantir un revenu viable, réformer les soins de santé, renforcer le soutien à domicile et favoriser la mobilité, tout en promouvant un équilibre intergénérationnel qui place enfin les aînés au cœur des priorités.

Le présent mémoire tend la main au gouvernement avec des actions concrètes et pragmatiques qui, si elles sont mises en œuvre, donneront aux aînés l'aide dont ils ont tant besoin. Ces actions passent nécessairement par un financement accru, une priorisation des enjeux et une gouvernance simplifiée. Il appartient maintenant au gouvernement de passer à l'action.

C'est en reconnaissant pleinement les droits des personnes aînées que nous pourrons bâtir un Québec plus résilient, où chaque aîné, sans exception, pourra vieillir dans la dignité et continuer à contribuer à la société. Leurs besoins doivent enfin être pris en compte et leurs voix, entendues. Ensemble, nous avons le pouvoir de faire du Québec une société où personne n'est laissé de côté, et où les droits des personnes aînées ne sont pas seulement protégés, mais véritablement valorisés.

Enfin, l'AQDR formule une recommandation finale : la création d'un ministère dédié aux personnes aînées, afin d'assurer une meilleure coordination des actions gouvernementales et d'accélérer la mise en œuvre des mesures nécessaires pour faire face aux enjeux actuels et futurs d'une société vieillissante.



Pour joindre l'AQDR

T : 514-935-1551
C : info@aqdr.org

1090, rue de l'Église, bureau 204
Verdun (Québec) H4G 2N5

La force de vos droits.

